



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 21
Date de convocation : 22 février 2024

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 février 2024**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour M. DARRIBEYROS), LAFOURCADE (a procuration pour Mme REBECHE), GOSSELIN, Mmes COURROS (a procuration pour M. DAUBA), ZELLER (a procuration pour M. DELAS), THIEBLIN, M. BRUEY, Mmes CHAPUIS, LAPORTE, GARBAY, M. FAUVEL, Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, GORGES-LANDES, M. LAMOTHE (a procuration pour Mme DEGOS), Mme GARRIDO, M. DUBOS.

Étaient excusés : Mme REBECHE (a donné procuration à M. LAFOURCADE), MM. DARRIBEYROS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), DAUBA (a donné procuration à Mme COURROS), DELAS (a donné procuration à Mme ZELLER), MAULNY, Mmes HERDUAL, DEGOS (a donné procuration à M. LAMOTHE).

Un scrutin a eu lieu, Mme GARBAY a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance A

Délibération n°22

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Information - Ville de TARTAS – Budget principal – Octroi de la Prime Pouvoir d'Achat aux agents de la commune

Comme vous le savez, l'ETAT a instauré le dispositif « Prime Pouvoir d'Achat » pour les fonctionnaires.

Aussi, pour les communes, il appartient à celles-ci :

- Tout d'abord de saisir le CST, du Centre de Gestion
- Puis de prendre une délibération sur l'Octroi de cette prime Pouvoir d'Achat pour les agents territoriaux de la commune concernés par ce dispositif.

Aussi, en date du 19 février 2024, les services du Centre de gestion ont été saisis de la demande de la Ville de TARTAS pour l'octroi de la prime inflation pour ses agents dans le respect de la réglementation.

Aussi, à réception de l'avis du CST du Centre de gestion des Landes, une délibération sera proposée lors d'un prochain conseil municipal, et les crédits seront prévus au budget de la commune.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de prendre acte de cette démarche auprès du Centre de gestion des Landes, et de la décision de proposer une délibération à l'assemblée après réception de l'avis du CDG40.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



Après en avoir délibéré

Où l'exposé du rapporteur

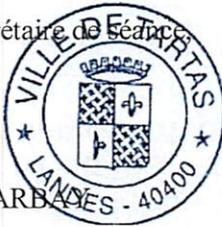
LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

PREND ACTE de cette démarche auprès du Centre de gestion des Landes et de la décision de proposer une délibération à l'assemblée après réception de l'avis du CDG40.

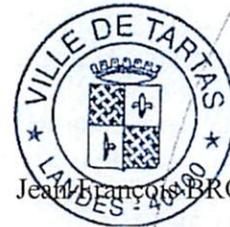
Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance



Eva GARBADES - 40400

Le Maire,



Jean-Luc BROQUÈRES